

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LA-GRAVE Cyril, GAILLARD Catherine, PIGIER Sébastien

Absents excusés : MAZURIE Joël, DUPAS Joël, DESCHAMP Ludivine (pouvoir à Mme FERNANDEZ),

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Sandrine

ORDRE DU JOUR

Résultat Appel d'Offres
Noms de rues Lotissement
Vœux du Maire
Questions diverses

1° - RESULTAT APPEL D'OFFRES LOT 2

Suite à la dernière réunion du conseil, la renégociation a été lancée avec les deux entreprises. Voici le résultat :

Lot N° 2

ENTREPRISE	OFFRE	NOTE PRIX / 55	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTALE	Classement
ETR	89 607.31	51.49	35.00	86.49	1
GIESPER	83 895.48	55.00	26.00	81.00	2

A résultat équivalent, il est préférable de choisir la même entreprise pour la coordination des travaux.

Monsieur le Maire propose

- De retenir les entreprises suivantes :
- ETR pour le lot 2,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise ETR pour le lot 2.

DELIBERATION 2022/47

En Séance du 2 février 2022, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet du projet de Lotissement et le coût de cette opération.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 20 juillet 2022, selon la procédure adaptée pour les lots :

- Lot N° 1 – Terrassement, voirie, assainissement EU EP
- Lot N° 2 – Tranchées communes et réseaux de télécommunications
- Lot N° 3 – Adduction eau potable et défense incendie
- Lot N° 4 – Aménagement paysagers

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 5 septembre pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres,

Le Lot N° 2 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général tiré d'un défaut de concurrence, en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique. Une nouvelle procédure adaptée a été engagée le 26 septembre 2022 avec une remise des offres au 21 octobre 2022.

Le Lot N° 3 a été déclaré sans suite pour absence d'offres et une nouvelle procédure adaptée a été engagée le 26 septembre 2022 avec une remise des offres au 21 octobre 2022

Pour les lots passés selon la procédure adaptée, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Valeur technique 45 %
- Prix : 55 %

Pour les lots 1, 3 et 4, Le Conseil Municipal a retenu les entreprises lors de la séance du 16 novembre 2022.

Pour le Lot 2, une négociation avait été lancée avec les entreprises.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise suivante :

N° Lot	Dénomination du Lot	Entreprises classées premières et choisies par la CAO	Montant de l'offre en € H.T.
2	Tranchées communes et réseaux de télécommunication	ETR	89 607.31 €
	TOTAL H.T.		89 607.31 € €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande publique, une procédure adaptée a été lancée en vue de passation du marché de travaux

Vu les articles L2120-1 du code de la commande publique, relatif à la procédure d'appel d'offres

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatif aux classements des offres ;

Considérant la nécessité de réaliser l'aménagement du lotissement « Les magnolias »

Considérant qu'il convient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés de travaux pour le lot 2 avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'offres sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales ;

2° - NOMS DE RUES

Lors de la dernière réunion a été évoqué la dénomination des rues du Lotissement nécessaire pour les travaux de raccordement à la Fibre.

Il avait été évoqué la rue des platanes.

Il est proposé la rue des vergers et la place des platanes devant les commerçants.

La décision est à nouveau repoussée, dans l'attente de nouvelles idées.

3° - VŒUX DU MAIRE

Les commerçants des Artigues ont été consultés.

Il est proposé

- Entrée + plat chaud (jambon braisé et gratin dauphinois ou haricots blancs) à 8,90 € par personnes
Le montant dépasse les prévisions budgétaires. Un chiffrage devra être demandé sans entrée et avec du pâté ou rillettes.
- Gâteaux rois à raison de 11 € le gâteau
- Pizzas
- Apéritif
- Vin blanc ou rosé

Les dépenses pour la cérémonie de 2019 se sont élevées à environ 5000 €, cette année elles pourraient être d'environ 6000 €

Délibération prise en cours de séance :

2022/47 – Résultat appel d'offres

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

JOURDAN

DURET F,

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

BERTEAU B,

GASSION S

LAGRAVE C,

GAILLARD C,

DESCHAMP (pouvoir)

PIGIER S,

Téléphone 05 57 24 32 33
 Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	26 novembre 2022
En exercice	15	Date de la séance	18 novembre 2022
Présents	12	Heure de la séance	20 h 15
Votants	13	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X		
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal		X	X		
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale		X	X	X	
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal					

